REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DU CENTRE
****
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA
****
COMMUNE DE **MINTA**

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
CENTER REGION
****
HAUT-SANAGA DIVISION
****
MINTA COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

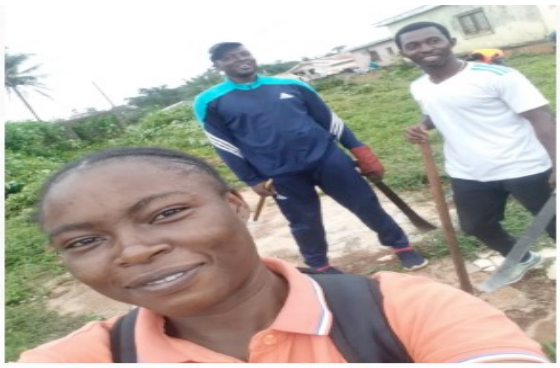

Réalisé par : ASSOCIATION FOR SOCIAL WELLFARE (ASW)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

CSW
Corporation for Social Welfare
Promouvoir la santé et le bien être des collectivités pour un développement global et intégré.

Juin 2022

Sommaire

PRÉFACE 3
RESUMÉ EXÉCUTIF 4
SIGLES ET ABREVIATIONS 7
LISTE DES TABLEAUX 9
LISTE DES FIGURES 12
INTRODUCTION GÉNÉRALE 14
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE 17
I.1 Champ géographique et populations cibles 17
I.2 Plan de sondage 17
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête 20
I.4 Collecte et analyse des données 21
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MINTA 23
II.1 Présentation de la commune 23
II.2 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles 27
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES 32
III.1 Description de la population enquêtée 32
III.2 Approvisionnement en eau potable 33
III.3 Services de santé 44
III.4 Services de l'éducation 53
III.5 Fourniture des services communaux 62
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 68
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements 68
IV.2. Élaboration du plan d'action ..... **Erreur ! Signet non défini.**
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 78
ANNEXES 81
Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport 81
Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard 81
Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements 81

PRÉFACE

De concert avec les objectifs du développement pour le millénaire (OMD), puis les objectifs de développement durable (ODD), le gouvernement camerounais à élaborer un ensemble de projet, qui se concentre essentiellement autour de trois documents : d'abord le DSRP, ensuite le DSCE et en fin la SND30, visant à amélioration les conditions de vie des populations. Ainsi, pour concrétiser toutes les actions contenues dans ces trois documents, le Président de la république, S.E. PAUL BIYA, dans sa diligence et sa magnanimité, a institué la décentralisation comme le levier d'un développement qui commence au niveau local, intègre une dimension partitive et met le citoyen au centre de l'amélioration de son propre bien-être.

C'est précisément dans cette dynamique, que la commune de Minta a orienté ses actions de développement au cours de ces dernières années, en bénéficiant de l'appui de certains partenaires comme le programme national de développement participatif (PNDP). Un certain nombre d'infrastructure concernant l'hydraulique, la santé, l'éducation, pour ne citer que celles-là, ont été réalisés dans notre commune, pour apporter, tant bien que mal, des solutions ou des débuts de solution à nos problèmes quotidiens. Nous avons fait du chemin ! S'arrêter un tant soit peu, pour évaluer notre parcours est une nécessité.

Le Contrôle Citoyen de l'Action public est dans ce sens, l'instrument qui permet d'évaluer la perception des citoyens sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique. Mis en œuvre par le PNDP, cette opération vient de se dérouler avec succès dans notre Commune. Et a permis de recueillir un ensemble d'information, dont les principales sont concentrées dans ce rapport. Faisant état de l'art dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services offerts dans notre Commune. Les propositions contenues dans le plan d'action qui découle de ce rapport, serviront de boussole pour faciliter et assurer le développement local de notre commune.

J'exhorte toutes les forces vives de la Commune de Minta : enfant, jeunes, adulte, etc. à lire ce rapport, et à s'en approprier. Je ne saurai terminer mes propos sans dire un merci chaleureux au PNDP pour son soutien indéfectible.

Le Maire

RESUMÉ EXÉCUTIF

Le programme de développement participatif (PNDP) est le bras séculier du Gouvernement camerounaise en matière d'implémentation des politiques de la décentralisation et du développement local. Crée depuis 2004, le PNDP a initié dès 2017 une étude sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les territoires communaux à travers l'opération ScoreCard. Cette opération a pour objectif général de capter la perception des populations sur la satisfaction de l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux.

A cet effet, l'OSC ASW, spécialisées dans les thématiques de dialogue citoyen, a été sélectionnée pour la mise en œuvre du projet dans la commune de Minta. Globalement, les objectifs spécifiques se déclinent en 3 points :

-Recueillir auprès des populations les dysfonctionnements et les insuffisances dans les secteurs susmentionnés ;

-Obtenir les attentes des populations ;

-Négocier les changements en fonction des besoins exprimés et des projets prioritaires.

Ainsi, la mise en œuvre de ce mécanisme a obéi à une méthodologie précise en 5 étapes :

-Le tirage de l'échantillon des ménages qui a défini le champ de l'enquête et des ménages cibles, la méthode de sondage et la taille de l'échantillon adossé sur les données de l'INS ;

-Le recrutement et la formation des Superviseurs et des Agents Enquêteurs ;

-La collecte proprement dite ;

-L'exploitation des données ;

-Le plan d'action négocié par Commune.

Concernant le secteur de l'eau, les principaux résultats révèlent que, parmi les ménages n'on satisfaits des services de ce secteur, plusieurs facteurs sont incriminés, les plus importants étant l'insuffisance des points d'eaux 78,60%, la mauvaise qualité de l'eau 61%, et l'éloignement des points d'eau 54,70%. Par ailleurs, un peu plus de 10% des ménages déclarent également que le

coût d'approvisionnement en eau est un problème, contre presque 7% qui se plaignent la mauvaise gestion des points d'eau. Par conséquent, des actions de multiplication des sources d'approvisionnement et de potabilisation de l'eau relèveraient le taux de satisfaction des populations. De même il serait important d'accorder une attention particulière à l'amélioration des mécanismes de gestion des points d'eau.

Concernant les services de santé, les principaux résultats révèlent que, presque 57% ne sont pas à proximité de la principale formation sanitaire. Par ailleurs, la distance moyenne parcourue par les répondants pour se rendre dans leur principale formation de santé est de presque 13 km ; ce qui ne correspond pas à la norme sectorielle. En même temps, les ménages enquêtés doivent marcher en moyen 95 minutes à pied pour se rendre dans leur principale formation sanitaire, ce qui correspond à 1h35 minute en moyenne. Car, au-delà de 50 minutes de marche à pieds, les risques de morbidité sont un peu plus accrus. D'où la nécessité pour la Commune d'examiner sa carte de couverture sanitaire pour identifier les zones géographiques nécessitant une fourniture en formation sanitaire pour une couverture optimale de la Commune. D'autres actions peuvent consister à viabiliser les formations sanitaires déjà disponible, de veiller à la disponibilité du personnelle et leur capaciter en médicaments urgent, ce qui limiteraient la longue marche à la recherche de meilleures qualités de soins.

L'analyse du secteur de l'éducation montre que la majorité de la population de la Commune de Minta est globalement satisfaite des services de l'éducation, car en ce qui concerne le cycle primaire, seulement 17,30% des enquêtés déclarent ne pas être satisfait. Ce taux est presque de 4% pour le cycle secondaire. Toutefois, même si ces pourcentages paraissent faibles, il apparait que, parmi les répondants non satisfaits des services rendus par l'offre de l'éducation maternelle dans la commune de Minta, 48,4% soulignent l'éloignement des écoles. 39,40% le sont à cause de l'insuffisance de salles de classe. D'autres raisons évoquées concernent notamment l'Insuffisance d'équipement, l'Insuffisance des écoles, l'Assiduité et la Ponctualité du personnel, la Qualité des enseignements dispensés, l 'Absence de distribution de manuels scolaires ; les Mauvais résultats et le Coûts élevés de la scolarité. Toutes ces raisons doivent constituer des points d'attention pour l'amélioration de la qualité de l'éducation dans la commune de Minta.

En ce qui concerne l'offre des services communaux, les résultats indiquent qu'un peu plus de 51% des répondants, soit une personne deux, serait non satisfaits des services offerts par la commune de Minta. Mais, lorsqu'on prend en compte la strate de résidence, ce pourcentage est de 37,10% en milieu urbain contre 56,70% en milieu rural. Concernant les raisons de non satisfaction, le tableau 3.42 montre qu'un peu plus de 21,40% des répondants pointent du doigt les lourdeurs dans le traitement des demandes des usagers, alors que 83% le sont à cause de non information des populations de la gestion communale. Également, presque 20% des répondants sont non satisfait des services communaux à cause du manque de professionnalisme des agents communaux. Tout ceci implique que des actions doivent être menées dans le but de susciter un véritable engagement citoyen dans la commune de Minta.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACD	Agent Communal de Développement
AEP	Adduction en Eau Potable
ASW	Association for Social Welfare
APEE	Association des Parents d'Elèves et Enseignants
CAMWATER	Cameroon water utilities
CC	Cellule de Communication
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CCD	Cadre Communale de Développement
CEAC	Centre d'Education et d'Actions Communautaires
CES	Collège d'Enseignement Secondaire
CETIC	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CM	Conseiller Municipal
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
Codev	Comité de Développement
COGE	Comité de Gestion
COGES	Comité de Gestion
COSA	Comité de Santé de l'Aire
COSADI	Comité de Santé de District
CQ	Comité de Quartier
CSI	Centre de Santé Intégré
CSIEEC	Hôpital protestant
DD	Délégation Départementale
DDEB	Délégation Départementale de l'Education de Base
DDEE	Délégation Départementale de l'Eau et de L'Energie
DDEF	Délégation Départementale de l'Eau et de l'Energie

DDES	Délégation Départementale des Enseignements Secondaires
DS	District de Santé
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ENIEG	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEICOM	Fonds spécial d'Equipements Intercommunautaire
GIC	Groupement d'Initiatives Communes
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GPS	Global Positioning System
IAEB	Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base
INS	Institut National de la Statistique
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de la Formation Professionnelle
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PCD	Plan Communal de Développement
PNDP	Programme National de Développement Participatif

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Minta 22
Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune 28
Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune 29
Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation 30
Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux 31
Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe 32
Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge 33
Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 34
Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique 34
Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement 35
Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages 35
Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé 36
Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau 37
Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau 37
Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES 38
Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source 39
Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau 40
Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin 41
Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction 42

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 43
Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable 43
Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence 45
Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé 45
Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 46
Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 46
Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 47
Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant 48
Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 50
Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 50
Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 52
Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence 53
Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire 53
Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public 54
Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à

l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence 54
Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement 55
Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle 56
Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE 57
Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence 58
Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement 58
Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction 60
Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 61
Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 61
Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal 64
Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal 64
Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune .. 65
Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction 66
Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale 67

LISTE DES FIGURES

Figure 3.1 : Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau 40
Figure 3.2 : Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 49
Figure *3.3 :* Raison *de* Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 51

LISTE DES PHOTOS

Carte 2.1 : Carte de localisation de la Commune

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La décentralisation est considérée comme une valeur ajoutée au processus de démocratisation. Conceptuellement, elle peut être définie comme le transfert des compétences et de la responsabilité des fonctions publiques du gouvernement central vers des organisations gouvernementales subordonnées ou infranationales. Au sens classique, ce concept, qui fait référence au transfert d'autorité, de responsabilité et de ressources du gouvernement central vers les gouvernements locaux, a un rôle décisif dans les relations entre le gouvernement central et les gouvernements locaux.

La littérature distingue trois principales formes de la décentralisation. Premièrement, la déconcentration, la délégation et la dévolution (Rondinelli 1999:2 ; Parker 1995), qui est considéré comme le processus par lequel le gouvernement central disperse les responsabilités de certains services vers ses antennes régionales sans impliquer de transfert d'autorité vers les niveaux inférieurs de gouvernement (Litvack et al. 1998:4). Ensuite la délégation ; qui se réfère à une situation dans laquelle le gouvernement central transfère la responsabilité de la prise de décision et de l'administration des fonctions publiques aux gouvernements locaux ou à des organisations semi-autonomes qui ne sont pas entièrement contrôlées par le gouvernement central mais qui lui rendent compte en dernier ressort. En fin la dévolution, qui correspond à un transfert de responsabilité de la prise de décision, des allocations financières et de la gestion à des unités quasi-autonomes du gouvernement local. La dévolution transfère généralement les responsabilités en matière de services aux municipalités qui élisent leurs propres maires et conseils, perçoivent leurs propres revenus et disposent d'une autorité indépendante pour prendre des décisions en matière d'investissement (Litvack et al. 1998). C'est ce type de décentralisation, présentant un lien direct avec la démocratie, la participation citoyenne et l'autonomisation des collectivités territoriales décentralisées (CTD), qui est mise en œuvre au Cameroun.

En effet, l'opportunité de la décentralisation s'institutionnalise au Cameroun avec la réforme constitutionnelle 1941, portant création des communes de Yaoundé et de Douala. Cependant, c'est la loi du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972 qui a donné un nouvel élan à la décentralisation pour améliorer et dynamiser le développement politique, social et économique au Cameroun. Même si l'institution communale était en soi une réalité bien

connue autant par les aînés que par la jeune génération, il faut remarquer que c'est la loi 24 janvier 2019, notamment en son titre deux, qui spécifie la dévolution des compétences aux communes. Plus spécifiquement, le chapitre 1 traite des compétences relatives au développement économique ; le chapitre 2 traite du développement sanitaire et le chapitre 3 du développement éducatif, sportif et culturel.

Pa ailleurs, la création du PNDP depuis 2004 maque la volonté du gouvernement à accélérer le processus de dévolution des compétences, à travers le processus de renforcement des capacités des CTD et le cofinancement de certains microprojets au niveau des communes. Ainsi, après les deux précédentes phases jugées satisfaisantes, le Gouvernement a instruit une troisième phase, dite phase de consolidation. Cette phase consacre entre autres, l'extension du Programme aux communes jamais couvertes dans les phases précédentes, la mise en place de deux guichets pour le financement des microprojets dont le guichet équité et le guichet performance et, la densification de l'engagement citoyen à travers le mécanisme de gestion des doléances, le suivi permanent des activités des communautés, l'implication accrue des instances de vérification et de contrôle dans la transparence budgétaire au niveau communal et la mise en œuvre d'un contrôle citoyen de l'action public dans l'espace communal appelé opération ScoreCard.

En tout état de cause, l'opération ScoreCard est un mécanisme à travers lequel les populations donnent leurs perceptions de la satisfaction sur l'offre de biens et services publics dans les secteurs ciblés et s'engagent à corriger elles-mêmes les éventuels dysfonctionnements. Elle s'inscrit dans la continuité de la Planification, programmation, budgétisation et suivi, en abrégé chaine PPBS. Pourtant, après ces quatre actions, la chaine ne sera plus efficiente que si la phase d'évaluation est prise en compte.

C'est dans cet optique que l'Organisation de la Société Civile (OSC) dénommée ASSOCIATION FOR SOCIAL WELLFARE a été sélectionnée suivant les procédures de marché publics par le PNDP pour mener une étude sur le mécanisme du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Minta, à l'effet de capter la perception de la population sur la satisfaction de l'offre des services publics dans le secteur de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et sur les services communaux. Spécifiquement, il s'est agi de :

- Réaliser une enquête de satisfaction des populations sur les biens et services publics offerts dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des services communaux

- Relever les points d'insatisfaction des populations sur les biens et services publics offerts dans les secteurs cibles, en s'appuyant sur le traitement et l'analyse des données collectées
- Élaborer un projet de plan d'actions devant conduire les changements à opérer par les populations en vue de corriger les dysfonctionnements constatés sur les biens et services publics offerts dans l'espace communal ;
- Rédiger un rapport d'enquête dans lequel devra figurer le projet de plan d'actions ;
- Intégrer les avis des populations dans le projet de plan d'actions et produire un plan définitif ;
- Faire valider par la commune le rapport d'enquête contenant le plan d'actions définitif ;
- Susciter l'adhésion des populations, de la société civile et des acteurs de développement locaux dans la mise en œuvre du plan d'actions définitif ;
- Renforcer les capacités des communes et des populations dans la conduite des changements et mettre en place un comité de suivi des changements ;
- Promouvoir l'institutionnalisation du contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) à travers la mise en place des cadres de concertation regroupant plusieurs acteurs institutionnels au niveau communal, départemental, régional et national.

Après cette section introductive, le reste du présent rapport s'articule autour de quatre chapitres. Le chapitre 1 met en évidence la synthèse méthodologique de l'enquête. le chapitre deux présente le cadre général de l'offre publique et du contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Minta Les principaux résultats sont analysés dans le chapitre 3, avec en prime, les suggestions des solutions endogènes pour l'amélioration des conditions de vie des populations de la Commune. Au chapitre 4 se trouve le plan d'action négocié avec les instances de dialogues au niveau communal pour la mise en place d'un mécanisme du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Minta.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des quartiers/villages de la commune de Minta. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et

donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 175 ménages dans la Commune de Minta. Cette enquête s'appuie sur 11 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 22 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard.

Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h,*

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h,*

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune *h*, M_i le nombre de ménages dans la ZD*i*, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment *j* choisi pour la ZD*i* de la Commune *h*.

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD*i* de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-

secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

Outil de collecte

L'outil principal de collecte est le questionnaire ménage intégré dans le logiciel KoboToolBox collect. Il est composé de cinq (5) sections dont la première porte sur les renseignements généraux, la deuxième sur l'hydraulique, la troisième sur la santé, la quatrième sur l'éducation et la dernière sur les services communaux.

Formation des agents de collecte des données

La formation des agents enquêteurs dans la Commune de Minta s'est déroulée du 05 au 07/05/2022 ; et a connu la participation de 22 enquêteurs présélectionnés.

Les chapitres clés de cette formation étaient :

- la présentation des questionnaires

- les techniques pour conduire une enquête

La collectes des données s'est déroulée du 1 au 14 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Minta

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménage attendu	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	2423	Tergal	20	16	4			
2	2424	Djammack	20	18	2			
3	2426	Depla'a	20	17	3			
4	2427	Djemta 3	20	18	2			
5	2429	Famtchet	20	18	2			
6	2430	Nylon	20	18	2			
7	2432	Djonzou	3	2		1		
8	2433	Bakong	20	18	2			
9	2434	Ntaze	20	19	1		1	
10	2435	Tanga fetba	20	15	3		2	
11	2437	Djomzou	20	17	3			
Total			203	175				

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'OSC ASW, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MINTA

L'objectif de ce chapitre est de présenter globalement l'état de l'offre des services publics dans la commune de Minta. A cet effet, nous commençons par présenter globalement la commune de Minta.

II.1 Présentation de la commune

- La présentation de la Commune de Minta va se faire sur les quatre points suivants :
- La situation administrative et historique
- La situation démographique
- La situation géographique et
- La situation socioéconomique et culturelle

II.1.1 Situation administrative et historique

Historiquement, Minta est une ville coloniale qui a connu beaucoup de mutations. D'abord district en 1959, elle sera érigée en chef-lieu d'arrondissement dans les années 60. C'est aujourd'hui une petite ville cosmopolite où les autochtones, les Bamvélés, vivent en symbole avec les autres communautés nationales. Notamment, elle est composée de 05 groupements qui comprennent 32 villages.

II.1.2 Situation démographique

Sur le plan démographique, la population de Minta tourne autour de 32 000 âmes (données du RGPH 2005). Cependant, depuis sa création, la commune aurait commué des évènements qui ont aurait quelque peu modifiés sa configuration démographique. Il s'agit entre autres des migrations populaires, du phénomène de l'exode rurale et plus récemment le phénomène de la crise anglophone qui aurait entrainé le déplacement des populations sur tout l'étendue du territoire national.

En tout état de cause, une observation empirique de la structure de la population de la commune de Minta laisse apparaitre que la base de la pyramide des âges est largement dominée par des personnes du troisième âge. La proportion des jeunes est très faible, du fait du phénomène de l'exode rural. Également, au niveau des villages, le caractère vieillissant de la population s'observe avec insistance, les jeunes et les enfants vivant principalement au centre-ville pour des raisons scolaires ou pour des activités économiques.

II.1.3 Situation géographique

Existante depuis le 09/12/1959, la commune de Minta est située dans le département de la Haute Sanaga, Région du Centre. Étendue sur une superficie de 4000Km², la commune de Minta est limitrophe de part en part à celle de Nanga Eboko et de Diang sur la Nationale N°1 reliant Yaoundé à Bertoua. La carte ci-après situe la Commune de Minta dans l'espace national, régional et départemental.

Carte 2.1 : Carte de localisation de la Commune

Source : PCD

Traversée par la Nationale N°1, la Commune de MINTA est limitée : A l'ouest par la commune de NANGA-EBOKO A l'est par la commune de DIANG et BELABO Au nord par les communes de NSEM et BIBEY Au sud par les communes de NGUELEMENDOUKA et NYAKOKOMBO.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Sa situation économique est essentiellement basée sur les activités agricoles, notamment des cultures de rente et vivrières sans oublier le petit élevage pratiqué de façon artisanale. Zone rurale par excellence, le petit commerce des produits vivriers et de rente est dominante. Cette localité connaît une expansion et un développement de certaines cultures

comme la banane plantain, le palmier à huile, le cacao, le café et les cultures vivrières comme le manioc, le macabo, le maïs, l'arachide, le concombre qu'on achemine plus vers les métropoles avec le développement des activités « d'acheteurs et revendeurs ». Les ventes des marchés périodiques sont également à considérer, pour une prise en compte holiste des activités économiques de l'arrondissement de MINTA.

L'agriculture

Avec un rendement moyen de 0,5 T/Ha elle occupe plus de 90% de la population active. Etant une agriculture de subsistance, elle se concentre en particuliers sur les cultures vivrières et plus particulièrement le manioc qui tient le haut du pavé. En effet, il reste la spéculation la plus cultivée avec des plantations individuelles qui vont de 0,5 hectare à 2 ou 5 hectares ; mais pour certains GIC, cette superficie peut aller à 10 hectares. Les autres spéculations (non moins importantes) sont la banane plantain 01 Ha en moyenne par habitant, le maïs 01 Ha et l'arachide01 Ha, la patate douce 0,25 Ha, l'igname 0,25 Ha, et même les maraichers (tomate) 0,5 Ha. La population en fait l'objet d'une activité commerciale intense et transforment le manioc en bâtons et en farine pour couscous qui est d'ailleurs la principale denrée de consommation.

Pour ce qui est des cultures de rente, on distingue le café, le cacao, le palmier à huile, des fruitiers. Il est toutefois important de noter que les élites pratiquent une agriculture de « prestige » ; ils sont d'ailleurs plus connus sous l'appellation de planteurs. C'est pourquoi tout au travers de la commune on trouve des plantations de café, de cacao et de palmiers à huile dans la broussaille, car parfois quasiment abandonnées. Les populations ont tendance à revenir aux cultures des champs qu'elles utilisent comme cultures de rentes (vente de manioc, banane douce et banane plantain, macabo, arachide etc.).

Elevage

Dans sa grande majorité, cette activité est pratiquée de manière traditionnelle et concerne les petits ruminants, les porcs et la volaille qui sont le plus souvent en divagation). La pisciculture est assez mal connue dans la commune.

La pêche

Elle se pratique dans la Sanaga qui traverse une partie de la commune. Les produits halieutiques occupent une place de choix dans l'approvisionnement des ménages en protéines

animales. Les techniques de pêche utilisées comprennent la ligne, le filet, le barrage. Cette activité connaît des interruptions au mois de septembre et d'octobre puis connaît des périodes d'intenses activités au courant des mois de juin à août puis de novembre à janvier. Les espèces de poissons les plus pêchées sont entre autres le Tilapia, le KANGA, le poisson serpent (*Chana chana*), le poisson à queue rouge et le capitaine d'eau douce.

☞ **La chasse**

La flore de cette localité est très importante et diversifiée. Cependant elle est menacée à cause des activités de prédation et de braconnage que les hommes de la localité et des villages riverains mènent. Certaines espèces à l'instar de l'Aulacode et autres espèces de même famille sont en voie d'extinction du fait toujours de l'activité de l'homme. Il s'agit d'une flore qui correspond à celle des écosystèmes des forêts secondaires et équatoriales. Elle est composée de plusieurs espèces animales. La chasse apparaît comme une activité secondaire voir tertiaire des populations de cette Commune. Parmi les méthodes de chasse utilisée, l'usage des pièges semble la plus rependue. Les pièges à fil de fer de type traditionnel ont supplanté les autres techniques, les paysans la pratique occasionnellement pour avoir des revenus afin de satisfaire leurs besoins quotidiens. Il est cependant nécessaire de mentionner que les activités de chasse connaissent de moins en moins de succès à cause des régulières descentes des agents des eaux et forêt qui sillonnent au quotidien la localité. La société de transport ferroviaire qui est le principal moyen de transport, de concert avec le Gouvernement pour l'écoulement des produits mènent également une lutte acharnée contre le braconnage.

☞ **L'artisanat**

Il reste très faiblement pratiqué au sein de la commune. Les principales matières premières sont :

- Le rotin, une plante lianescente avec laquelle on fait des hottes servant au transport à dos (de femme) de produits des champs (vivres, bois de chauffe etc.), des chaises et autres accessoires.

- Le raphia qui permet de fabriquer des chaises aussi, mais surtout des lits, et même des jouets pour enfants.

- Le bois avec lesquels les artisans fabriquent les mortiers et pilons, les tam-tams, les balafons et d'autres choses encore.

- Enfin, le palmier à huile dont les feuilles servent à la fabrication des nattes qui pour certains tiennent lieu de tôles pour les habitations. Cette activité reste traditionnelle et ne fait pas l'objet d'une exploitation commerciale soutenue.

☞ **L'exploitation industrielle et artisanale des ressources**

L'activité d'exploitation forestière à MINTA constitue un élément majeur dans l'économie tant familiale que locale. Pour ce qui est de son exploitation artisanale, elle se résume à une coupe assez légère du bois. Le bois coupé sert à des usages divers : le bois d'énergie, le bois d'œuvre et le bois de construction. L'exploitation industrielle quant à elle concerne les entreprises forestières qui se succèdent. Il est cependant nécessaire de déplorer l'absence totale d'un système de reboisement par les entreprises exportatrices de bois. Ce qui favorise la disparition des essences rares et des ressources forestières notamment l'essingan, le moabi, le Bibinga, l'iroko.

II.2 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

L'objectif de cette sous-section est d'analyser les tableaux issus des données collectées auprès des administrations sectoriels concernées par les secteurs ciblés. Il s'agit d'exposer l'état de lieux de l'offre en eau potable, des services communaux, de la santé, et de l'éducation dans la commune de Minta.

II.2.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Le tableau 2.1 présente un état des lieux des points d'eau dans la commune, leur fonctionnalité et les mécanismes de gestion ou d'entretien. Il en ressort que, sur les 40 forages avec pompe à motricité humaine, seulement 16 sont fonctionnels. Concernant les mécanismes de gestion et d'entretien, il est loisible de constater que, autours de ces forages avec pompe à motricité humaine, 12 disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion, mais seulement 11 sont fonctionnels. Cet état de chose implique qu'une attention particulière doit être porté non par seulement sur la mise en œuvre des mécanismes de gestion et d'entretien des points d'eau dans la commune de Minta, mais également sur leur fonctionnalité.

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	6	4	1	0
Puits avec pompe électrique	4	2	0	0
Forages avec pompe à motricité humaine	40	16	12	11
Forage avec pompe électrique	3	2	0	0
Borne-fontaine	0	0	0	0
Source	5	5	5	5
Réseau d'adduction d'eau communal	0			0
Total				

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

II.2.2 Secteur santé

Le Tableau 2.2 présent un Etat des lieux des formations sanitaires dans la commune de, ainsi que leur fonctionnalité. L'analyse de ce tableau revèle qu'il existe 2 centres de santé intégrés (CSI), 2 formations sanitaires privées et un seul centre médical d'arrondissement (CMA) dans l'arrondissement de Minta. En termes de fonctionnalité, bien que tous ces centres disposent d'un mécanisme de gestion et d'entretien, seulement deux sont fonctionnels. Cette situation implique qu'un ensemble d'actions doivent être entreprises non seulement pour la réhabilitation des formations sanitaires non fonctionnelles, mais également pour la redynamisation des comités de gestion

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser) _____
Centre de santé / Centre de santé intégrée	2	02	02					Oui	
Centre Médical d'Arrondissement	1	1	//					Oui	
Hôpital de district	//	//	//		//	//	//	//	//
Hôpital régional	//	//	//		//	//	//	//	//
Hôpital de référence	//	//	//		//	//	//	//	//
Formation sanitaire privée	1								
Autres (à préciser) _____	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Total	5	03	06						

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

II.2.3 Secteur de l'éducation

L'objectif de cette sous-section est faire ressortir l'état des lieux de la carte scolaire de l'enseignement secondaire. Concrètement, il est question de faire un inventaire par ordre d'enseignement, le nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire, le nombre d'école réellement sur le terrain, le nombre d'école non fonctionnel et le nombre construit en matériaux définitif.

Ainsi, concernant le cycle d'enseignement maternel, il en existe une seul dans la commune de Minta. pour ce qui est de l'école primaire, au cours de l'année 2013/2014, l'IAB de Minta a fonctionné avec 30 écoles dont 27 écoles primaires publiques, une école privée catholique et 02 écoles privées maternelles publiques avec un effectif de 3200 élèves encadrés par 93 enseignants avec un ratio de 35 élèves pour 01 enseignant.

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public			00		
	Privé laïc		00			
	Privé confessionnel					
	Ecole de parents					
Total		1	1			
Primaire	Public		27		00	27
	Privé laïc					
	Privé confessionnel		3		3	3
	Ecole de parents					
Total		30	27			27
Secondaire	Public					
	Privé laïc					
	Privé confessionnel					
	Ecole de parents					
Total		9	9	00	9	9

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

II.2.4 Secteur des services communaux

Le tableau 2.4 présente l'ensemble des services offert par la commune de Minta. Globalement, le constat qui se dégage est que la commune de Minta offre la plupart des services classiques, excepté le service de gestion des déchets et d'assainissement. En plus, la durée moyenne pour l'offre de ces services est de trois jours.

Tableau 2.4: Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	90
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	
Aménagement des voiries	Oui	
Gestion des déchets / Assainissement	Non	
Légalisation des documents	Oui	
Authentification des documents	Oui	
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Oui	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) _____		

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

L'objectif de ce chapitre est de restituer les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services offerts par la Commune de Minta en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs. Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

L'analyse du tu tableau 3.1 fait ressortir les caractéristiques sociodémographiques des populations enquêtées. Il s'avère qu'en milieu urbain 80,30% des répondants sont chef de ménage tandis qu'en zone rurale, 55,10 % soit environ un répondant sur deux est chef de ménage. Le reste des répondants se réparti ainsi qu'il suit : 11,70 % sont épouses, 11,70% des fils ou filles, 2,30% des pères ou mères, 0,30% ayant d'autres types de relation avec le chef de ménage (frères, sœurs, cousins, cousines, amis-es, domestiques, etc.).

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage					
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Total
Strate de résidence	Urbaine	55,1	21,8	19,2	2,6	1,3	100,0
	Rurale	80,3	8,3	9,2	2,2	0,0	100,0
	Total	73,9	11,7	11,7	2,3	0,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Minta 2022

Concernant la répartition des répondants en fonction du lieu de résidence et du facteur âge, le tableau 3.2 révèle que dans l'espace urbain, 38,50 % des répondants sont âgés de plus de 50 ans, alors que 17,90% ont un âge compris entre 35 et 50. En milieu rural, la plupart des répondants sont également âgés de 50 ans et plus. Ce qui suppose que les informations ainsi recueillit au cours de l'enquête sont révélées par des personnes réfléchit et sont par conséquent exploitables.

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

	Sexe de l'enquêté							
	Masculin			Féminin		Total		
	Strate de résidence			Strate de résidence		Strate de résidence		
	Urbaine	Rurale	Total	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Moins de 20 ans	7,7	2,4	3,4	10,3	4,6	6,7	9,0	3,1
[20 - 35[	35,9	17,1	20,7	48,7	24,6	33,7	42,3	19,2
[35 - 50[	17,9	34,8	31,5	25,6	33,8	30,8	21,8	34,5
Plus de 50 ans	38,5	45,7	44,3	15,4	36,9	28,8	26,9	43,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Minta 2022

Par ailleurs, on peut aussi constater que 28,80% des répondants hommes ont plus de 50 ans contre 15,40% de répondants féminins. La description de la population enquêtée a permis de dresser le profil des répondants. Il en ressort que celle-ci se recrute parmi toutes les couches de la société et prend en compte l'âge, le sexe, le milieu de résidence et le statut du répondant sur la conduite du ménage. Les résultats qui vont suivre permettront d'apprécier la perception des ménages par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

III.2 Approvisionnement en eau potable

L'objectif de cette section est de présenter les résultats du contrôle de l'action citoyenne concernant l'offre de l'eau potable dans la Commune de Minta. Les résultats de l'étude sont répartis autour des principaux points ci-après : l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, leur fonctionnalité, les mécanismes de gestion et d'entretien et la satisfaction des ménages quant à l'utilisation des services de l'eau dans la commune.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune de Minta

De prime abord, il convient de noter que, dans la Commune de Minta, la qualité de l'eau de consommation est préoccupante. En effet, le fait que la Commune ne soit pas connectée au réseau

CAMWATER peut poser un problème dans la mesure où ce dernier est le garant de la fourniture d'eau potable au Cameroun. De ce point de vue, on constate, à travers le tableau 3.3 ci-après, que parmi les différentes sources d'approvisionnement en eau présentes dans la Commune, les Forages avec pompe à motricité humaine sont curieusement les plus disponibles. En effet, presque 55% des ménages déclarent que dans leur localité, ils disposent de ce type de point d'eau. Par ailleurs, un peu plus de 19% des répondants en zone urbaine déclarent l'existence des Forage avec pompe électrique dans leur localité, Cependant, le manqué d'électricité est un problème pour la fonctionnalité de ce type de point dans la commune.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière
Urbaine	6,4	1,3	20,5	66,7	19,2	1,3	19,2	,0	,0	,0	3,8
Rurale	9,6	,4	14,8	51,1	8,7	3,5	48,5	3,9	,4	,4	13,5
Total	8,8	,7	16,3	55,0	11,4	2,9	41,0	2,9	,3	,3	11,1

Source : Enquête CCAP2, Minta 2022

Concernant l'utilisation de ces points d'eau dans la commune, le tableau 3.4 révèle que, un ménage sur deux s'approvisionne autour des Forages avec pompe à motricité humaine. Ce qui implique la mise en œuvre des mécanismes de gestion et d'entretien autour de ces types de point d'eau.

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

	Principale source d'approvisionnement en eau							
	Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Borne-fontaine	Total
Urbaine	6,8	4,5	72,7	15,9	0,0	0,0	100,0	6,8
Rurale	5,9	2,6	43,4	40,1	7,2	0,7	100,0	5,9
Total	6,1	3,1	50,0	34,7	5,6	0,5	100,0	6,1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Par ailleurs, on peut aussi constater que presque 35% des ménages utilisent plutôt de l'eau de source. Par conséquent, des efforts supplémentaires seraient à envisager pour assurer aux ménages de la commune l'accès à une eau potable. De même, la nécessité de la sensibilisation et d'éducation des communautés sur la potabilisation de l'eau s'impose pour permettre à ceux qui utilisent

prioritairement l'eau de source, de rivière et du puits d'améliorer la qualité de leur eau afin de limiter leur exposition aux maladies hydriques.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement

	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée							
	Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Borne-fontaine	Total
Urbaine	2,9	5,9	70,6	20,6	0,0	0,0	100,0	2,9
Rurale	6,7	3,0	36,3	45,2	8,1	0,7	100,0	6,7
Total	5,9	3,6	43,2	40,2	6,5	0,6	100,0	5,9

Source : Enquête CCAP2, Minta 2022

Concernant les ménages qui utilisent comme principal point d'approvisionnement en eau les forages avec pompe à motricité humaine, 43% déclarent qu'ils ont accès à ce point d'eau tout au long de la journée. Ce pourcentage est de 70,60% en zone urbaine et 36,30% en zone rural, ce qui implique qu'autour de ces types d'ouvrage, il n'existe pas un mécanisme de régulation. En effet, le manque de mécanisme de régulation peut conduire à l'amortissement rapide des pièces mécanique de la pompe, et conduire à des pannes. Toutefois, le tableau 3.6 indique qu'il y'a des restrictions d'accès à la principale source d'approvisionnement en eau en milieu rural.

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
		Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Rurale	50,0	20,0	80,0	100,0	50,0
Total	52,9	29,4	70,6	100,0	52,9

Source : Enquête CCAP2, Minta 2022

Et les fréquences de disponibilité au cours de la journée peuvent varier d'une fois par jour à trois fois par jour, ce qui ne cause pas fondamentalement de problème puisqu'un peu plus d'une personne sur deux, déclarent que cette limitation correspond à leurs besoins en eau toute la journée. De tels mécanismes devraient être implémentés autour de la plupart des ouvrages hydrauliques dans la

Commune de Minta, puisque qu'ils permettent de limiter l'usage rapide du dispositif technique y compris l'amortissement de la pompe elle-même.

III.2.2. Les dysfonctionnements des points d'eau disponible et typologie d'acteur intervenant dans la gestion

Globalement, presque 27% des ménages déclarent que leur principal point d'approvisionnement en eau a été en panne au cours des six mois précédent l'enquête. Le tableau 3.7 fait ressortir la répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau. Il ressort que, 20,80% des ménages reconnaissent que les pannes sont gérées dans un délai de moins d'une semaine, contre que presque 41% qui estiment que le point d'eau peut mettre plus de trois mois avant sa réparation. Lorsqu'on considère les spécificités en fonction des milieux de résidence, il apparait que 15,40% des répondants en milieu urbaine déclarent que la panne survenue autour de leur principal point d'approvisionnement n'a pas encore été réparée depuis six mois.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus, de trois mois	Pas encore	Total
Urbaine	7,7	15,4	30,8	30,8	15,4	100,0
Rurale	25,0	2,5	25,0	45,0	2,5	100,0
Total	20,8	5,7	26,4	41,5	5,7	100,0

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

Cette longue attente occasionne des difficultés pour les ménages qui sont obligées de parcourir plusieurs kilomètres pour aller à la collecte de l'eau de base, ce qui contribue à des pertes économiques importantes. Ceci dénote une insuffisance soit en personnel et/ou en matériel, soit un manque d'organisation des populations pour une meilleure gestion du point d'eau, en faisant remonter l'information au niveau de l'exécutif communal. D'où la nécessité de créer les Comités de Gestion des points d'eau et renforcer les capacités de leurs membres.

Le tableau 3.8 présente la typologie des acteurs qui interviennent dans la remise en service du principal type de point d'eau en cas de panne. A cet effet, un ménage sur dix déclare que les pannes sont habituellement remises en service par les Chefs de village/quartier ; 9,20% pensent que ces ponts d'eaux qui tombent en panne sont réparés par les comités de gestion du point d'eau ; 1% des

répondants pense que ce sont les élites, contre moins de 4% de répondants qui pense que c'est la commune.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	CAMWATER / CDE	Autres partenaires
Urbaine	11,4	4,5	4,5	0,0	6,8	0,0	11,4
Rurale	1,3	0,0	0,0	11,8	11,2	0,0	6,6
Total	3,6	1,0	1,0	9,2	10,2	0,0	7,7

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les compétences en matière d'approvisionnement en eau ayant été transférées, il est important que la commune intervienne de plus en plus dans la coordination et la gestion des points d'eau. En outre, des actions doivent être menées au niveau de la commune de Minta, pour informer les populations concernant les mécanismes de gestion des points d'eau. Ceci passe par la création d'une commission de l'eau au niveau de la commune.

Par ailleurs, l'analyse du tableau 3.9 met en exergue d'autres acteurs impliqués dans la gestion et l'entretien communautaire des principaux points d'eau.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
	COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Urbaine	15,9	18,2	0,0	77,3	2,3
Rurale	26,3	10,5	0,0	78,9	2,6
Total	24,0	12,2	0,0	78,6	2,6

Source : Enquête CCAP2, Minta2022

Il ressort que pour un peu plus de trois ménages sur quatre, la plupart des problèmes de gestion, d'entretien et la maintenance du principal point d'eau en cas de panne est remis en service par les communautés ; 24 les COGES % et la commune 12%. Ceci montre que les communautés se prennent mieux en charge dans ce domaine. Ce qui est à encourager. Toutefois, la forte implication des populations ne devrait pas pousser le Maire à se rétracter. La faible intervention de la Mairie

dans la réparation des pannes pourrait diminuer l'impact des efforts consentis jusque-là en matière d'approvisionnement des populations en eau potable.

III.2.3. Participation des ménages à la gestion des points d'eau

Habituellement, l'une des principales causes qui retarde la mise en service des points d'eau suite à la survenance d'une panne est le manque de moyen financier. D'où la nécessité de mettre sur pieds des solutions endogènes, que reposent sur des contributions financières des ménages, dans l'optique de constituer un capital qui servira de point de départ en cas de panne. A cet effet, le tableau 10 analyse la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES dans la commune de Minta.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

	Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES			
			Mois	Trimestre	Année	Total
Rurale	7714,3	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Total	6006,9	20,7	6,9	79,3	13,8	100,0

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

En ce qui concerne cette contribution, les ménages de la zone urbaine ne participent pas financièrement au fonctionnement du COGES. En milieu Rural, les ménages contribuent en moyenne à hauteur de 7714 Fcfa au fonctionnement du COGES par an. Par conséquent, des actions devraient être menées pour renforcer ou redynamiser les COGES et renforcer leurs capacités sur la gestion transparente des fonds ainsi collectés auprès des populations.

III.2.4. Coût d'approvisionnement en eau dans la commune de Minta

Notons que ce coût s'appréhende en fonction de la distance et du temps mis pour atteindre le principal point d'approvisionnement en eau. Le tableau 3.11 révèle qu'en milieu urbain, la distance moyenne pour atteindre le principal point d'eau est de 307,80 mètres, contrairement au milieu rural, où les distances paraissent moins longues, 465,60 m. Par ailleurs, la plupart des ménages enquêtés mettent en moyen 10 minutes de marche à pieds pour atteindre le principal point d'approvisionnement en eau de boisson, et le temps d'attente au point d'eau est de 11 minutes en moyenne.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

	Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau
Urbaine	307,8	7,2	9,7	5,9
Rurale	465,6	11,2	11,9	6,8
Total	430,2	10,3	11,4	6,6

Source : Enquête CCAP2, Minta 2022

Le plus souvent, les points d'eau ne sont pas saturés, ce qui implique que le phénomène de fils d'attente n'existe pas. Tout ceci peut justifier pourquoi certains répondants sont satisfaits du service que leur rend leur principal point d'eau. En effet, la figure 3.1 montre que, dans l'ensemble, presque un ménage sur deux sont satisfaits. Alors 12,80% seulement sont très satisfait, 13,80% expriment un mécontentement total. Par conséquent, des actions devraient être menées pour améliorer le niveau de satisfaction des ménages concernant l'accès à l'eau potable dans la commune de Minta.

Figure 3.1 : Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau

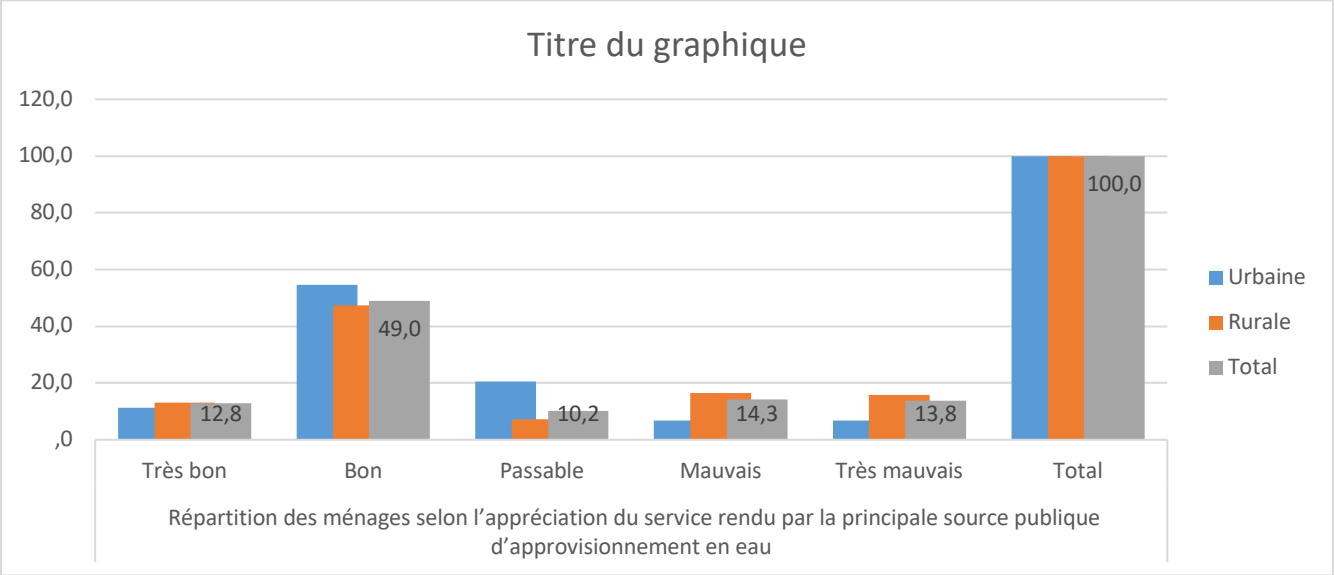

Source : Enquête CCAP2, Minta 2022

Un autre problème majeur concerne la qualité de l'eau potable dans la commune de Minta. Le tableau 3.12 montre que les ménages 35% estiment que leur eau de consommation a une odeur. De même, un presque 38% pensent que la leur a un goût. Également, un peu plus de 38% des ménages déclarent que l'eau de consommation à une couleur.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau

	Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau		
	A une d'odeur	A un goût	A une couleur
Urbaine	25,0	31,8	34,1
Rurale	38,2	39,5	39,5
Total	35,2	37,8	38,3

Source : Enquête CCAP2, Minta2022

Ce qui montre que ces populations sont certainement exposées à des risques des maladies hydriques. Par conséquent, des campagnes de sensibilisation sur les techniques de potabilisation de l'eau devraient être menées auprès des populations de la commune de Minta.

III.2.5. Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

En effet, dans la continuité du développement endogène et du transfert des compétences, il est tout à fait normal que les populations interpellent qui de droit pour lui exprimer ses doléances concernant la fourniture en eau potable. A cet effet, le tableau 2.13 montre que la plupart de temps, il est plus facile de faire une demande auprès du chef du quartier/village, ou à une élite, plutôt qu'à la mairie et moins encore à l'état à travers le sectoriel. En effet, l'analyse du tableau 3.13 révèle qu'un peu plus de neuf ménages sur dix, auraient exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en matière d'approvisionnement en eau auprès du maire. On observe aussi que 9,20% aurait porté leur doléance auprès d'une élite, et ma même proportion auprès du chef de village/quartier.

En effet, une telle situation peut s'expliquer par le fait, les chefs de village/quartier sont des auxiliaires de l'administration, et considéré par la population en tant tel. Par conséquent, ils doivent effectivement se charger de porter à la connaissance du Maire et de la commune les doléances de la population.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin							
	Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d' eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	Autres partenaires	Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
Urbaine	100,0	,0	3,8	3,8	7,7	,0	3,8	53,8
Rurale	92,5	3,2	10,8	1,1	9,7	4,3	1,1	14,0
Total	94,1	2,5	9,2	1,7	9,2	3,4	1,7	22,7

Source : Enquête CCAP2, Minta 2022

Par ailleurs, on peut observer que presque 23% des ménages ayant exprimé une doléance ont été satisfait alors que la grande majorité reste dans l'attente d'une suite favorable. Par conséquent, des actions de renforcement des capacités des populations doivent être menées sur les mécanismes de doléances et des plaintes afin de réduire les délais d'attente. L'analyse du tableau 3.14 présent la

réparation des ménages dont leur besoin exprimé en eau potable a été satisfait et l'intervalle du temps mis pour la satisfaction.

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau			
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
Rurale	0,1	92,9	7,1	//	100,0
Total	0,2	92,3	7,7	//	100,0

Source : Enquête CCAP2, Minta 2022

Le premier constat qui se dégage est que la plupart des demandes ont été recensé en zone rural. Sur l'ensemble un peu plus de neuf ménages sur dix estiment que leur demande a été satisfaite en moins d'un mois, alors que plus de 7% pensent que cela a été fait plus de trois mois plus tard. Cela implique que l'autorité compétente, qui est la commune en raison des compétences transférées, doit être plus à l'écoute des populations afin de réduire les délais de fourniture de fourniture en eau potable dans la commune, lorsque le besoin se fait ressentir.

L'analyse des raisons de non satisfaction des services de l'hydraulique permet d'identifier les domaines prioritaires et d'orienter les actions de la Commune vers la satisfaction des besoins les plus urgents.

A cet effet, le tableau 3.15 ci-après nous donne de constater que parmi les ménages n'on satisfaits des services de ce secteur, plusieurs facteurs sont incriminés, les plus importants étant l'insuffisance des points d'eaux 78,60%, la mauvaise qualité de l'eau 61%, et l'éloignement des points d'eau 54,70%. Par ailleurs, un peu plus de 10% des ménages déclarent également que le coût d'approvisionnement en eau est un problème, contre presque 7% qui se plaignent la mauvaise gestion des points d'eau.

Par conséquent, des actions de multiplication des sources d'approvisionnement et de potabilisation de l'eau relèveraient le taux de satisfaction des populations. De même il serait important d'accorder une attention particulière à l'amélioration des mécanismes de gestion des points d'eau.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :					
	Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau
Urbaine	34,5	41,4	51,7	24,1	13,8	17,2
Rurale	59,2	65,4	84,6	3,1	,0	9,2
Total	54,7	61,0	78,6	6,9	2,5	10,7

Source : Enquête CCAP2, Minta 2022

III.2.6. Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

En effet, la perception de la qualité des services de l'hydraulique captée en partie au moyen des appréciations des services et l'analyse de la satisfaction est complétée par les actions susceptibles d'être entreprises par les populations elles-mêmes en vue d'améliorer l'offre des services de l'eau de consommation.

A cet effet, l'analyse du tableau 3.16 révèle que, presque 35% des ménages enquêtés sont prêts à contribuer à la construction des points d'eau supplémentaires, afin de combler les besoins en eau dans leurs localités.

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable

	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :					
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau		
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc…)	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES
Urbaine	39,7	51,3	46,2	39,7	52,6	37,2
Rurale	33,2	76,0	47,6	15,7	26,6	14,8
Total	34,9	69,7	47,2	21,8	33,2	20,5

Source : Enquête CCAP2, Minta 2022

Cette contribution est multiforme, notamment, presque sept ménages sur dix sont prêts à manifester leur contribution à travers la donation des sites pour d'éventuels projets de construction des points d'eau, alors qu'un plus 47% sont s'engageraient pour des plaidoyers auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..).

Concernant l'amélioration de la qualité de gestion des points d'eau, un peu plus de 33% des ménages sont prêts à s'engager dans des contributions financières alors que 20,50% sont pour la redynamisation des comités de gestion. En tout état de cause, tout ceci montre que, pour répondre aux besoins en adduction d'eau potable, la Commune doit préparer des programmes pluriannuels d'interventions pour une gestion concertée des ressources en eau avec l'Etat, les élites, les autres partenaires et les usagers qui contribuent à la mise en œuvre des interventions diverses.

III.3 Services de santé

L'amélioration de la qualité de santé des populations est au centre de l'atteinte des objectifs de développement durable. Le Gouvernement compte atteindre cet objectif à travers la mise en œuvre de la stratégie sectorielle actualisée de la santé. Cette stratégie vise essentiellement l'accès universel aux services et soins de santé de qualité à travers l'amélioration de l'offre et le financement de la demande. Mais, l'accès aux médicaments reste encore difficile, les plateaux techniques dans les hôpitaux de districts sont très incomplets, le personnel médical et paramédical est insuffisant, voire inexistant dans certains centres de santé intégré surtout dans certaines zones rurales. L'accès au personnel médical et paramédical pour se faire soigner est le plus souvent monnayé dans les centres de santé publics. En ce qui concerne la Commune de Minta, la présente section vise à analyse l'état de l'offre des services de santé publique.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

L'objectif ici est de présenter la carte sanitaire de la commune de Minta, ainsi que les facteurs qui motivent les raisons de choix d'un centre de formation sanitaire. Dans l'ensemble, le tableau 3.17 révèle que presque huit ménages sur dix se rendent dans les formations sanitaires publiques, contre presque 12,40% qui se rendent dans les centres privés confessionnels et 7,20% au privé laïc.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de residence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	56,4	23,1	20,5	100,0
Rural	88,6	1,7	9,6	100,0
Ensemble	80,5	7,2	12,4	100,0

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le recours à une formation sanitaire est fonction de la qualité des soins recherchés. Raison pour laquelle, les chefs de ménages peuvent traverser la formation sanitaire la plus proche - si son plateau technique ne répond pas à leurs besoins - pour aller plus loin. A cet effet, l'analyse du tableau 3.18 présente l'ensemble des facteurs qui motivent le choix d'une formation sanitaire. Les résultants révèlent que un peu plus de neuf ménages sur dix choisissent de fréquenter un centre de santé en fonction de la qualité des soins ; un peu plus de sept ménages sur dix pour la disponibilité du personnel et l'accueil respectivement ; pour trois ménages sur cinq la disponibilité des médicaments et près de trois de ménages sur cinq la distance ; par la suite, les raison de coût sont évoqués par un peu plus de trois ménages sur dix.

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Disance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres
Urbain	88,2	44,1	82,4	97,1	64,7	58,8	,0
Rural	19,2	23,1	57,7	96,2	84,6	69,2	3,8
Ensemble	58,3	35,0	71,7	96,7	73,3	63,3	1,7

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

Une fois que les éléments du choix d'un centre de santé sont évacués, un autre dilemme peut être celui du choix du type de formation sanitaire. En effet, la norme voudrait que les chefs de ménages s'orientent vers les formations sanitaires les plus proches en cas de besoin. La raison étant que les Centres de Santé Intégrés sont dirigés par les Infirmiers Diplômés d'Etat ; et les CMA sont dirigés par les médecins. Pourtant, l'analyse du tableau 3.19 révèle que dans la commune de Minta, un plus de 49% préfèrent le centre de santé intégré, dirigés par des infirmiers, contre Presque la même

proportion qui se rendent au CMA.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Type de formation sanitaire existant dans le village / quartier					
	Centre de santé intégré	*Centre médical d'arrondissement*	*Hôpital de district*	*Hôpital régional*	*Hôpital de référence*	*Total*
Urbain	47,6	47,6	4,8			100,0
Rural	49,8	49,3	0,9			100,0
Total	49,3	48,9	1,8			100,0

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

Toutefois, si la plupart des ménages préfèrent fréquenter les CSI, le véritable problème que se pose est celui de la permanence des infirmiers, surtout en zone rurale. En en effet, dans la plupart des cas, l'infirmier ne réside pas en zone rural, ce implique que des stratégies doivent être mis sur pied pour les sédentariser.

Par ailleurs, selon la norme sectorielle, deux formations sanitaires doivent être distantes de 5 km pour permettre à la population d'avoir accès à la stratégie fixe qui est la moins coûteuse aussi bien pour l'Etat que pour les populations. Pourtant sur le terrain, cela n'est pas toujours le cas. En effet, l'analyse du tableau 3.20 indique que, près de trois ménages sur cinq ne sont pas à proximité de la principale formation sanitaire. Par ailleurs, la distance moyenne parcourue par les répondants pour se rendre dans leur principale formation de santé est de presque 13 km ; ce qui ne correspond pas à la norme sectorielle. En même temps, les ménages enquêtés doivent marcher en moyen 95 minutes à pied pour se rendre dans leur principale formation sanitaire, ce qui correspond à 1h35 minute en moyenne.

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbain	49,2	50,8	100,0	31978,3	19,8
Rural	41,3	58,7	100,0	7115,5	118,3
Ensemble	43,1	56,9	100,0	12790,7	95,8

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

Ce qui est très loin de la politique sectorielle, qui est de réduire le temps mis pour atteindre la formation de santé la plus proche. Car, au-delà de 50 minutes de marche à pieds, les risques de morbidité sont un peu plus accrus. De ce fait, il est souhaitable qu'une attention particulière soit portée à cet effet. D'où la nécessité pour la Commune d'examiner sa carte de couverture sanitaire pour identifier les zones géographiques nécessitant une fourniture en formation sanitaire pour une couverture optimale de la Commune. D'autres actions peuvent consister à viabiliser les formations sanitaires déjà disponible, de veiller à la disponibilité du personnelle et leur capaciter en médicaments urgent, ce qui limiteraient la longue marche à la recherche de meilleures qualités de soins.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Dans la stratégie sanitaire du gouvernement, l'objectif est de capaciter les formations sanitaires en médicament urgent ainsi que du petit matériel et équipement hospitalier. Cette mesure vise à faciliter le système de gestion des formations sanitaires et l'amélioration de l'offre des soins de santé aux populations.

Cet objectif semble atteint puisque le tableau 3.21 indique que la plupart des ménages déclarent la disponibilité du petit matériel lors de leur passage dans les formations sanitaire en dépit de son aspect quelque peu anarchique et une augmentation considérable du prix. Ce petit matériel comprend entre autres les ciseaux, les seringues, l'alcool, etc.

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	*Seringues*	*Alcool*	*Coton*	*Bétadine*	*Thermomètre*	*Tensiomètre*	*Balance*	*Gants*	*Autres*
Urbain	90,5	93,7	93,7	96,8	95,2	88,9	92,1	85,7	71,4	1,6
Rural	94,4	95,3	94,4	93,0	93,9	91,1	87,3	81,7	64,3	,5
Ensemble	93,5	94,9	94,2	93,8	94,2	90,6	88,4	82,6	65,9	,7

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

Par conséquent, il faudra donc assurer la mise en place de certains types de matériels dans les districts de santé et veiller au respect des coûts homologuer. L'accessibilité financière des populations aux médicaments reste faible. Par conséquent, des actions doivent être menées pour

rendre les médicaments plus accessibles par la création de systèmes départementaux d'approvisionnement et la mise en place progressive d'un système régional, et la généralisation des médicaments essentiels sous forme générique.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

L'accessibilité financière des ménages aux soins de santé reste une préoccupation majeure dans la stratégie du gouvernement. Les frais de consultations dans les CSI sont fixés entre 200 et 300 FCFA au maximum. Dans les Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA) et les Hôpitaux de Districts, ces frais sont fixés à 600 FCFA. Pourtant, l'analyse du tableau 3.22 révèle que dans l'ensemble, le montant en FCFA moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins est de 787,30 Fcfa, ce qui parait visiblement raisonnable, puisque seulement 22,80% des répondants trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
Urbain	855,6	12,7	7,9
Rural	767,1	25,8	12,7
Ensemble	787,3	22,8	11,6

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

De même, un peu plus de 11,90% des répondants déclarent qu'ils payent d'autres frais non autorisés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins. Ceci pose le problème de la gouvernance financière des formations sanitaires. Par conséquent, des actions en faveur du respect du montant office des consultations et de la lutte contre la corruption dans ces formations sanitaires pour permettre d'améliorer l'accessibilité des populations aux soins de santé.

Figure 3.2 : Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

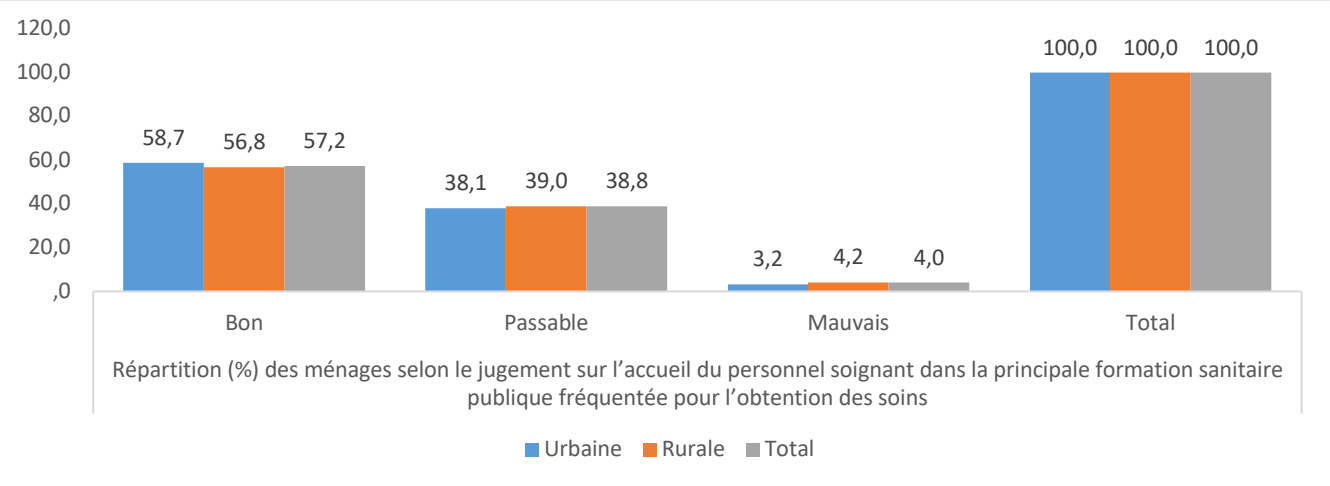

Source : Enquête CCAP2, Minta 2022

Par ailleurs, la figure 3.2 fait ressortir le pourcentage des ménages selon le jugement de la qualité des services sanitaires. Les critères de jugement reposent sur l'accueil et la disposition des personnels de santé à rendre service sans attendre une rétribution personnelle ou supplémentaire en retour.

Il ressort que, un peu plus de 57% des ménages trouvent que les l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire est bon. Ce résultat dénote de la nécessité de la mise sur pied d'un comité de veille et de lutte contre les actes déviants, ceci dans le but d'accroitre la satisfaction des populations.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Le tableau 3.23 se concentre sur l'appréciation du service rendu dans les formations sanitaires. Cette appréciation repose sur deux critères à savoir la disponibilité des médicaments et la capacité des formations sanitaires à subvenir aux besoins élémentaires des populations en matière de soins de santé. Il ressort que, sept ménages dix déclarent que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles**.** On observe aussi que pour la majorité des répondants, ces médicaments ne sont pas toujours disponibles. Par ailleurs, plus de un ménage sur deux déclarent que, malgré tout, la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	46,0	73,0
Rural	24,9	48,4
Ensemble	29,7	54,0

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

Ce qui montre que, non seulement le problème de la disponibilité des médicaments doit être revu dans la commune de Minta, mais également le renforcement du plateau technique, pour permettre une amélioration de l'offre des soins de santé.

Le tableau 3.24 fait ressortir la proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. Il apparait que, un peu plus de 28% des ménages ne sont pas satisfait des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins dans la commune de Minta. Lorsqu'on prend en compte le milieu de résidence, ce pourcentage est plus important en zone rural, soit un peu plus de 33% des répondants.

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	11,11
Rural	33,33
Ensemble	28,26

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

Parmi les ménages non satisfaits, la figure 3.3 montre les raisons de non satisfaction. Ainsi, peut-on

observer que près de huit ménages sur dix décrient l'éloignement des formations sanitaires ; un ménage sur deux le manque de médicament est problématique. Ensuite, un peu plus de quatre ménages sur dix déclarent la mauvaise qualification du personnel est la rasons de non satisfaction. Lorsqu'on prend en compte les lieux de résidence, on peut observer des spécificités.

Figure 3.3 : Raison de Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

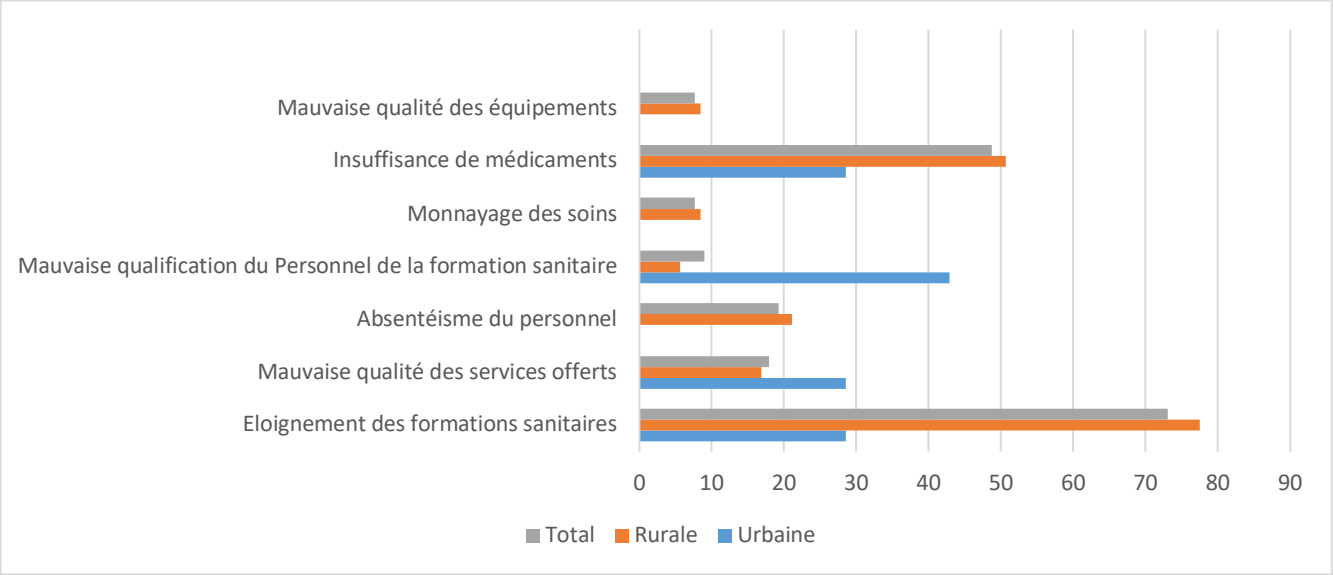

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Face à la non satisfaction des répondant à l'égard de l'offre des services publique en matière de santé qui semble se généraliser dans la Commune de Minta, des initiatives d'engagement citoyen sont plus que jamais nécessaire, et les divers élans de solidarité qui ont été collectées auprès des populations sont présente dans le tableau 3.25.

A cet effet, les actions sont regroupées autour de 4 principaux axes, notamment la construction des formations sanitaires supplémentaires ; l'extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires ; l'amélioration de la gestion des FOSA et la réduction du coût d'accès aux soins de santé.

Concernant le premier volet, il ressort que, près de 42% des répondants sont prêt à mener des pplaidoyers auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires. De même, Presque 41% sont également prêt pour des plaidoyers auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires. En fin, presque 28% sont prêts à mener des

plaidoyers auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires existants.

Par ailleurs, concernant l'amélioration des formations sanitaires existant, plus d'une personne sur deux sont pour l'aapprovisionnement en médicaments et dotation en équipements. Concernant la réduction du coût d'accès aux soins de santé, très peu sont pour la mise en œuvre et la subvention des CASA (Comités de Santé de l'Aire (COSA), et des Comités de Gestion (COGE). En effet, la mise en place des Comités de Santé de l'Aire (COSA), des Comités de Santé de District (COSADI), et des Comités de Gestion (COGE) visent la promotion de la gestion décentralisée des services de la santé et la promotion de la participation citoyenne dans la gestion des formations sanitaires. Le Maire est un membre statutaire du Comité de Santé de District. Sa participation régulière aux réunions de ce comité ou celle de son représentant lui permettra de mieux appréhender les missions des structures de dialogues et de participation communautaire.

Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :**												
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA					Réduction du coût d'accès aux soins de santé			Autres
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l' Etat pour l' extension et l' équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l' Etat pour la réhabilitation et l' équipement des formations sanitaires	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l' infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l' affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbain	19,0	42,9	42,9	36,5	54,0	17,5	54,0	41,3	12,7	4,8	9,5	3,2	0,0
Rural	8,9	41,3	40,4	24,9	57,3	17,4	25,4	47,4	19,2	3,3	5,6	2,3	0,0
Ensemble	11,2	41,7	40,9	27,5	56,5	17,4	31,9	46,0	17,8	3,6	6,5	2,5	0,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.4 Services de l'éducation

Dans cette section, nous présentons les résultats relativement à l'offre de l'éducation. Ces résultats s'articulent autour de la fréquentation, de l'accessibilité de l'école publique, de l'appréciation et en fin des actions menées pour améliorer la qualité de l'offre de l'éducation.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Le tableau 3.26 fait ressortir le pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence. Ainsi, on peut constater que, dans l'ensemble, parmi les enfants en âge de fréquenter, entre 3 et 23 ans, neuf sur dix sont le cycle maternel publique, contre 8,30% pour le cycle maternel privé. Par ailleurs, on peut observer que, parmi les personnes en âge de fréquenter, neuf sur dix sont au cycle primaire public contre plus de 5% au primaire privé.

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement										
	Maternel		Primaire			Secondaire 1er cycle		Secondaire 2ème cycle		Formation professionnelle	
	Public	Privé	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Urbain	90,90	9,09	79,16	10,41	10,41	100	100	100	100	88,54	11,46
Rural	100	0	98,33	0	1,66	100	100	100	100	98,59	1;40
Ensemble	91,66	8,33	94,29	2,19	3,50	100	100	100	100	95,46	4,53

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

Par ailleurs, on peut aussi constater que la quasi-totalité des élevés du secondaire sont dans l'ordre public, ce qui dénote d'une forte demande de l'école publique dans la commune de Minta. En effet, pour ceux qui choisissent le cycle privé, le tableau 3.27 présente les raisons de leur choix.

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	Raisons de préférence du privé au public		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Urbain	0	18,18	100
Rural	100	100	100
Ensemble	21,43	35,71	100

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Il en ressort que, dans l'ensemble, 100% évoquent des raisons de qualité de l'éducation, alors que 35,70% évoquent des raisons de coût, et 21,43% pour des raisons d'éloignement.

De plus, le tableau 3.28 indique que 31,42% des ménages déclarent qu'il existe un établissement d'enseignement maternel dans leur milieu de résidence, contre 43,42% pour l'école primaire. Par ailleurs, un peu plus de huit ménages sur dix affirment que cette école maternelle présente dans leur milieu de résidence est la plus proche. Également, l'analyse du tableau 3.28 indique que qu'il n'existe pas d'école maternelle en zone urbaine, pareillement pour les établissements secondaires du second cycle.

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	Milieu de résidence			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	55,13	1,75	15,31	44,68	55,32	100
Primaire	55,13	38,86	42,99	63,64	36,36	100
Secondaire 1er cycle	51,28	9,61	20,19	66,13	33,87	100
Secondaire 2nd cycle	28,21	4,36	10,42	43,75	56,25	100
Formation professionnelle	47,44	13,64	22,23	58,61	41,39	100

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

L'observation du tableau 3.29 se concentre sur la distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence.

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de résidence				*Ensemble*	
	Urbain		*Rural*			
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Maternel	91	2,5	43,6	0,5	55,7	1
Primaire	215,3	6,3	1875,9	33,4	1454	26,5
Secondaire	285,9	42,4	456,5	29,4	413,1	32,7
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
Total	148	12,8	594	15,8	480,7	15

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

Il en ressort que, les distances parcourues en milieu rural sont plus élevées qu'en milieu urbain, mis à part le cycle maternel. Le même constat peut être relevé en ce qui concerne le temps mis pour atteindre l'établissement scolaire. Cela suppose qu'il existe des zones rurales non couvertes en structures scolaires secondaires dans la Commune de Minta. Au vu de ce constat, il est souhaitable que les zones non couvertes soient identifiées à l'aide de la carte scolaire ; et que la Commune soit dotée de centres de formation professionnelle, afin de promouvoir la professionnalisation, la création d'emplois et le développement local.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Les caractéristiques des structures scolaires de la Commune de Minta sont définies à travers la disponibilité des infrastructures. En effet, l'examen du tableau 3.30 indique que 36,40% des ménages déclarent que les écoles primaires disposent d'un cycle complet. Concernant le même ordre d'enseignement, 10% des répondants affirment que toutes les écoles ont une sale par niveau ; ce qui revient à dire que, la plupart des cas, on retrouve au moins deux niveaux par salle de classe. Cette situation peut sérieusement impacter négativement sur la productivité des maîtres. Le même constat peut se faire concernant les autres cycles d'enseignement, notamment le cycle materne et secondaire. Par conséquent, la commune doit non seulement améliorer les infrastructures scolaires, mais également le stock personnel enseignant.

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

	Urbaine			Rurale					Total			
	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les	Distribution de livres scolaires
Maternel	11,5	11,5	11,5	2,5	0,4	0,4	0,4	0	3,2	3,2	3,2	0,6
Primaire	30,7	29,4	30,7	1,2	38,4	3,5	38,8	3	36,4	10	36,8	2,6
Secondaire	29,4	19,2	33,3	0	6,5	9,6	9,6	0	12,3	12	15,6	0
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	17,9	15	18,9	0,9	11,3	3,3	12,2	0,7	13	6,3	13,9	0,8

Source: Enquête CCAP2, Minta2022

Ce tableau révèle également absence de distribution des manuels dans les établissements scolaires. En effet, la quasi-totalité des répondants affirment que cette opération ne se fait pas pour les cycles maternel et primaire. Cette situation est handicapante à la fois pour les apprenants et pour les enseignants et mérite d'être adressée. La distribution du matériel didactique est une compétence transférée à la Commune. Jusqu'à présent, cette dernière se limite à la distribution du paquet minimum. En outre, la caractérisation des structures du cycle de la formation professionnelle n'est pas faisable, les données collectées n'ayant pas été significatives pour l'investigation.

Par ailleurs, si on peut déplorer le fait qu'il n'existe pas de sale en quantité suffisants, le tableau 3.31 permet de constater que le nombre moyen par salle de classe est 45 pour la maternelle, 29 pour le primaire et 40 pour le secondaire.

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	45,4	100	0	0	100
Primaire	28,6	73,9	13	13	100
Secondaire	39,6	78	16	6	100
Formation professionnelle	.	0	0	0	0

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

Les effectifs des établissements des cycles maternel, primaire et secondaire étant en dessous des normes sectorielles (soit 60 élèves par salle de classe), peut traduire le faible taux de scolarisation dans la commune de Minta. Ceci implique également que la plupart des parents envoyant leurs enfants en âge de fréquenter vers les grandes villes (Nanga-Eboko, Youandé, etc.). D'où la nécessité de trouver des alternatives, via des solutions endogènes pour amener les parents à scolariser leurs enfants. Ceci passe par l'amélioration de l'état des infrastructures, et la facilitation des procédures d'établissement des actes de naissance. Le tableau 3.31 fait également ressortir la répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe. A cet effet, la plupart des répondant déclarent que les enseignant de l'école maternelle sont assidus. Ce taux est de 73,90% pour le primaire et de de 78% pour le secondaire. Ce qui un taux globalement acceptable. Par conséquent, des actions individuelles et communautaires doivent être menées, afin d'encourager les enseignants à toujours donner le meilleur d'eux même. L'analyse du tableau 3.32

fait ressortir la proportion des ménages dans la commune qui ne participant pas aux réunions de l'APEE ainsi que les raisons de non-participation.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE

Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres
Maternel	0	0	0	0	0	100
Primaire	0,6	0	0	0	0	100
Secondaire	0,3	0	0	0	0	100

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

Il en ressort que, quel que soit le cycle d'étude, le taux de non-participation des répondants aux réunion d'APEE est très faible, ce qui dénote une grande implication des populations dans la réunion d'APEE. Pour ceux qui déclarent être souvent absent, les raisons sont autre que le non-respect des horaires et la durée des réunions.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

L'évaluation du coût et de la qualité des services de l'éducation s'intéresse à la fois aux frais exigibles, au jugement des répondants par rapport à ces frais et aux frais additionnels payés par les parents d'élèves.

En ce qui concerne les frais d'inscription, on constate que le montant moyen varie en fonction du cycle d'enseignement. A la maternel, ce montant est de 5750 F en moyenne, 836 F au primaire et presque 7500 au secondaire. Concernant les frais d'APEE, le tableau 3.33 montre qu'il est de presque 12000 à la maternelle, un peu plus de 7800 au primaire et un peu plus de 9500 au secondaire. En dehors de ces frais réglementaires, le tableau 3.33 montre également que les ménages enquêtés payent des frais non réglementaires, ce qui contribue à l'augmentation des factures. A cet effet, si en moyenne 40% des répondants les trouvent abordables, la majorité des ménages ayant un enfant aux cycles primaire et secondaire par contre, les juges élevés. Pour ce qui est des frais supplémentaires, les données collectées ne sont pas significatives pour cette investigation, car au plus 3% des répondants se sont prononcés par rapport à la question. Ceci montre que les actes de corruption n'ont pas une forme perceptible dans le secteur de l'éducation.

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Dépense moyenne (FCFA)				Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Inscription	APEE	Autres frais	Total	Elevé	Raisonnable	Faible	
Maternel	5750	11950	9350		60	40	0	2.8
Primaire	836,9	7843,5	1613,5		81,7	18,2	0	3,2
Secondaire	7493,6	9691,5	9737,6		84	16	0	2,6
Formation professionnelle	.	.	.		0	0	0	0

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

La Loi N0 98/004 du 4 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun dispose en son Titre II, Article 12 que le financement de l'éducation est assuré par les dotations budgétaires de l'Etat, les allocations budgétaires des collectivités territoriales décentralisées, les contributions des partenaires de l'éducation, les dons et legs et toute autre contribution prévue par la loi. L'appréciation des services de l'éducation dans ce cadre passe par l'examen de l'intervention des principaux acteurs du développement dans la réfection des salles de classes endommagées. C'est l'objectif du tableau 3.34.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagées :					
	APEE	*Maire*	*Organisation du village*	*MINEDUB/ MINESEC /MINEFOP*	*Elites*	*Autres*
Maternel	3,2	1,6	0,6	0,6	0,9	0
Primaire	37,5	11	1,3	4,9	6,1	0,3
Secondaire	16	2	1,3	1,3	2,2	0,3
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
Total	14,2	3,7	0,8	1,7	2,4	0,1

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

A la lecture du tableau 3.34, il apparait clairement que l'APEE est l'intervenant financier majoritaire en matière de réfection des salles de classes endommagées, aussi bien aux cycles maternel et primaire qu'au secondaire. Les pourcentages de répondants qui estiment que c'est l'APEE qui intervient cas de dommage au niveau primaire est de 37,50%, contre 16% au secondaire et 3,20% à la maternelle. Cela signifie que la réfection des salles de classes est presque entièrement supportée par les ménages de la Commune. D'où la cherté de l'école exprimée par certains ménages.

Le second fait remarquable de cette appréciation est que le pourcentage de ceux qui estiment que la commune intervient dans la réfection en ce qui concerne les cycles maternel, primaire et secondaire est de 3,70%. Cette participation est insuffisante, principalement aux cycles maternel et primaire où les compétences sont entièrement transférées à la Commune.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

L'APEE est le plus grand pourvoyeur de fonds dans l'entretien et la maintenance des infrastructures scolaires et cela impacte la gestion des contributions des parents d'élèves au regard de ses missions. Le financement de l'Etat ne couvre pas les besoins de ce secteur. D'où la cherté de l'école et la non satisfaction de l'école exprimée par les chefs de ménages au Tableau 3.5. En effet, mesurer le niveau de satisfaction des populations par rapport aux services de l'éducation correspond à faire une sorte de diagnostic, afin de définir les priorités et orienter les actions futures de la Commune dans ce secteur pour une plus grande efficacité.

Au regard du tableau 3.35, la grande majorité des ménages de la Commune de Minta est globalement satisfaite des services de l'éducation, car en ce qui concerne le cycle primaire, seulement 17,30% des enquêtés déclarent ne pas être satisfait. Ce taux est presque de 4% pour le cycle secondaire. Toutefois, même si ces pourcentages paraissent faibles, examiner le ressenti des populations par rapport à tous les aspects de ce secteur permet d'envisager les axes d'interventions futures. A cet effet, parmi les ménages non satisfaits des services rendus par l'offre de l'éducation maternelle dans la commune de Minta, 48,40% soulignent l'éloignement des écoles. 39,40% le sont pour l'insuffisance de salles de classe. D'autres raisons évoquées concernent notamment l'insuffisance d'équipement, l'insuffisance des écoles, l'Assiduité et la Ponctualité du personnel, la Qualité des enseignements dispensés, l 'Absence de distribution de manuels scolaires ; les Mauvais résultats et le Coûts élevés de la scolarité.

Toutes ces raisons constituent des points d'attention pour l'amélioration de la qualité de l'éducation

dans la commune de Minta.

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :											
		Eloignement de l' établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d' équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements dispensés	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autre	
Maternel	0,3	100	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	
Primaire	17,3	41,5	43,4	47,1	24,5	24,5	28,3	49,05	34	39,6	79,2	0	
Secondaire	3,9	75	25	25	41,7	0	0	16,6	8,3	25	83,3	0	
Formation professionnelle	0	48,4	39,4	43,9	27,3	19,7	22,7	42,4	28,8	36,4	78,8	0	

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Les actions des populations de la Commune de Minta en faveur de l'amélioration du secteur de l'éducation sont multiples, et clairement illustrées dans le tableau 3.36. Aussi bien aux cycles primaires qu'au cycle secondaire, les actions des ménages sont prioritairement la prime d'excellence aux écoles ; la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle ; le plaidoyer pour l'affection du personnel. Ces actions sont en droite ligne avec la notion de l'engagement citoyen, qui est d'abord et avant tout une participation vers une participation citoyenne. Lorsque l'on s'engage, c'est que l'on contribue à la vie de sa communauté, et au bien-être commun. L'engagement renforce les liens de solidarité en stimulant les sentiments d'appartenance à cette communauté.

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d' excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l' autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l' affection du personnel	Autres
Maternel	2,2	2,3	2,3	1,6	1,9	1,6	0
Primaire	12,3	13,7	18,2	9,7	9,1	31,6	0,3
Secondaire	6,5	9,5	8,5	3,9	5,2	11	0
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

Aujourd'hui, à l'ère de la mondialisation et de l'altermondialisation, cette communauté se définit par l'entremise de structures de proximité (quartier), mais se propulse également au-delà des municipalités. À cet effet, le tableau 3.37 fait ressortir les actions en lien avec l'engagement citoyen au niveau de la commune de Minta.

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l' école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de la	Diffusion des comptes-rendus de la	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	2,9	2,2	1,9	2,2	1,9	1,9	2,2	1,3	0,6	0
Primaire	28,9	12,7	14	18,2	7,8	9,7	6,1	4,8	23,7	0,3
Secondaire	12,7	5,2	7,8	10	3,5	6,5	5,5	2,9	9,1	0
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

Il s'avère que, Presque 30% des ménages sont prêt à s'engager dans la Participation aux activités de l'école primaire ; presque 13% pour l'école secondaire et 3% pour l'école maternelle. Concernant le payement des primes aux bons enseignants, un peu plus de 12% des répondants se sont engagés pour l'école primaires, contre un peu plus de 5%. Concernant le renforcement parents-enseignant, un peu plus de 18% des répondants sont prêt pour les enseignants du primaire, contre 10 pour les enseignants du secondaire. Par ailleurs, les répondants sont prêts à dénoncer les enseignants indélicats, s'acquitter de leurs cotisations, renforcer la présence des femmes au sein du bureau de

l'APEE, diffuser les bonnes pratiques dans la communauté et Contrôler la présence régulière des enseignants. Tous ces actions méritent d'être encadrer juridiquement et administrativement par les élus locaux, afin leur donner une dimension légitime. Ceci passe par la mise en œuvre des comités de suivi évaluation, afin de vérifier constamment la réalisation de ces actions, tant au niveau individuel que communautaire.

III.5 Fourniture des services communaux

Cette section se concentre dans un premier temps sur la caractérisation de la fourniture de l'offre des services communaux, les Contraintes dans la fourniture des services communaux, l'appréciation de ces services communaux par les populations, l'engagement citoyenne et les actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Le tableau 3.38 indique les typologies de services offerts par la commune de Minta. Globalement, il ressort que presque 32% des ménages déclarent avoir demandé l'établissement des actes de naissance au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Presque tous ces ménages estiment que l'accueil pour le service a été bon. Également, près de trois ménages sur quatre, estiment que la demande des actes de naissances introduites est en cours. Il faut noter que, cette forte demande du service d'acte de naissance, comparativement aux autres services offerts par la commune de Minta qui semblent très peu demandé, fait suite à une importante campagne d'établissement d'acte de naissance entrepris par le Maire. Cette campagne vise à augmenter le taux de scolarisation dans la commune, et favoriser l'accès à l'état civil. Une telle initiative est à encourager, Cependant, des efforts supplémentaires doivent être réaliser, afin de réduire le délai d'attente.

Un autre service couramment demandé est celui de l'éclairage public. Seulement, il est loisible de constater qu'aucun répondant ne s'est prononcé sur la durée, puisque ce service semble poser un grand souci au niveau de la commune. Par conséquent, les élus locaux doivent multiplier les doléances auprès du sectoriel en charge de l'électricité.

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon	Temps mis pour obtenir le service communal					
			Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Plus de trois mois	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	En cours
Acte de naissance	31,6	31,6	1,0	6,1	3	0	0	74,2
Acte de mariage	0,3	0,3	0	0	0	0	0	,0
Acte de décès	1,0	1,0	33,3	0	0	0	0	,0
Légalisation des documents officiels	1,6	1,6	20	0	0	0	0	20,0
Délivrance des documents d'urbanisme	0,0	0,0	0	0	0	0	0	100,0
Aménagement des voiries	0,0	0,0	0	0	14,2	14,2	14,2	71,4
Gestion des déchets / Assainissement	0,0	0,0	0	0	0	0	0	100,0
Hygiène et salubrité	0,0	0,0	0	0	0	0	0	,0
Aménagement des espaces verts et de loisir	0,3	0,3	0	0	0	0	0	100,0
Transport public	0,0	0,0	1,0	6,1	3	0	0	74,2
Eclairage public	2,3	2,0	0	0	0	0	0	0,0
Aménagement des aires de jeux	0,3	0,3	33,3	0	0	0	0	,0
Certificat de domicile	0,0	0,0	20	0	0	0	0	20,0
Validation des plans de localisation	0,0	0,0	0	0	0	0	0	100,0
Authentification des documents	0,7	0,7	0	0	14,2	14,2	14,2	71,4
Informations	0,0	0,0	0	0	0	0	0	100,0
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	0,7	0,7	0	0	0	0	0	,0
Autres	31,6	31,6	0	0	0	0		100,0

Source : Enquête CCAP2, Minta 2022

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

L'analyse du tableau 3.39 indique la proportion des répondants qui estime que le temps pour obtenir un service est très long, ainsi que quelques raisons. Ainsi, il ressort que, un peu plus de 22% des ménages estiment que le délai d'établissement de l'acte de naissance est très long. 18,20% de ceux-ci expliquent que cette longue attente est dû au personnel indisponible et absent et 54,50% à Absence de matériel de travail (condition du travail). Par ailleurs, presque deux ménages sur dix, pensent que cette longue attente est dû à la mauvaise organisation du

service. Concernant les services d'Eclairage public 100% des répondants estiment que la longue attente est dû à des raisons autres que celles emmurées.

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Personnel indisponible /absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Autres
Acte de naissance	22,6	18,2	54,5	9	18,1	100,0
Acte de mariage	0					
Légalisation des documents officiels	0					
Aménagement des voiries	0					
Transport public	0					
Eclairage public	28,5	0,0	0	100	0	100,0
Authentification des documents	0					
Informations	0					
Autres	50	0,0	0	100	0	0,0

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

Le tableau 3.40 fait ressortir la proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal. Il en ressort que, un peu plus de 2% des répondant reconnaissent qu'ils donnent parfois des pourboires pour l'établissement d'un acte de naissance.

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	2
Acte de mariage	0
Légalisation des documents officiels	0
Aménagement des voiries	20
Transport public	0
Eclairage public	0
Authentification des documents	0
Informations	50
Autres	0

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

Ce pourcentage est un peu plus de 20% l'aménagement de la voirie et 50% pour des

informations. Toutefois, même si les actes de corruption paraissent moins perceptifs dans la commune de Minta, des actions doivent être mené pour l'amélioration l'offre des services communaux.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Dans cette section nous analysons la proportion de l'engagement citoyenne dans la commune de Minta. Ainsi, l'analyse du tableau 3.41 indique, presque 2,30% des répondants sont informé sur les actions programmées au cours de l'année dernière.

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Milieu de résidence	Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage				
	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	*Communication sur le budget annuel*	*Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière*	*Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement*	*Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement*
Urbain	2,6	1,2	1,2	5,1	6,4
Rural	2,2	0,9	0,9	3	10,0
Ensemble	2,3	10	10	3,5	9,1

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Ce pourcentage est 10% pour ceux qui connaissent le budget annuel de la commune et presque 10% les dépenses et recettes de l'année dernière. Par ailleurs, on peut observer que, presque 3,50% des répondants sont impliqué dans la programmation et la budgétisation des actions du développement au niveau urbain. Cette caractérisation s'inscrit dans le cadre des actions en lien avec l'engagement citoyen. C'est-à-dire, s'informer sur l'évolution de la commune. Ainsi, peut-on constater que, pour la plupart de ces actions, le niveau d'engagement citoyen est plus élevé en milieu urbain par rapport au milieu rural.

III.5.4 Appréciation des services communaux

L'analyse du tableau 3.42 indique la proportion des ménages non satisfaits de l'offre des services communaux, en faisant ressortir les raisons de non satisfaction. Ainsi, peut-on constater que, dans l'ensemble, un peu plus d'un ménage sur deux, serait non satisfaits des services offerts par la commune de Minta. Mais, lorsqu'on prend en compte la strate de résidence, ce pourcentage est de 37,10% en milieu urbain contre 56,70% en milieu rural.

Concernant les raisons de non satisfaction, le tableau 3.42 montre également que 21,40% des ménages pointent du doigt les lourdeurs dans le traitement des demandes des usagers, alors que 83% le sont à cause de non information des populations de la gestion communale. Également, presque deux ménages sur dix, sont non satisfait des services communaux à cause du manque de professionnalisme des agents communaux.

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l' exécutif municipal	Indisponibilité de l' exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Urbain	37,1	20,7	96,5	0	3,4	0	3,4	72,4	24,1	10,3	3,4
Rural	56,7	21,5	80	3	3,8	0,8	23	86,9	13,8	4,6	2,3
Ensemble	51,7	21,4	83	2,5	3,7	0,6	19,5	84,2	15,7	5,6	2,5

Source : Enquête CCAP2, Minta 2022

Tout ceci implique que des actions doivent être menées dans le but de susciter un véritable engagement citoyen dans la commune de Minta.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Le tableau 3.43 fait ressortir les actions que les ménages se proposent eux même de mener en vue d'améliorer ces services. Ces actions s'inscrivent également dans la continuité de la notion de l'engagement citoyen. L'engagement citoyen permet des niveaux de participation de nature différente. Il peut donc s'exprimer par l'entremise d'actions à portées individuelles ou collectives qui visent principalement un certain niveau de transformation sociale. Il peut également s'exprimer par l'action politique.

Ainsi, dans l'ensemble, le tableau 3.43 révèle que presque 47% des ménages s'engagent à contribuer à la diffusion des informations communales dans la communauté. Cependant, lorsqu'on prend en compte le milieu de résidence, ce pourcentage est de 56,40% en milieu urbain, contre presque 43,70% en zone rurale. Une autre action qui attire notre attention est la participation aux activités communautaires et mise en œuvre des solutions endogènes. En effet, pour cette action spécifique, presque un ménage sur deux dans l'ensemble s'engage dans cette

action. Cependant, lorsqu'on prend en compte le milieu de résidence, on s'aperçoit que le pourcentage est toujours plus élevé en zone rural par rapport à la zone rurale. Ce résultat montre que, une action est entreprise dans ce sens, le faible niveau d'engagement citoyen et d'insatisfaction précédemment observé en milieu urbain peut être amélioré par les populations elle-même.

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Milieu de residence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d' antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d' écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d' information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	56,4	26,9	64,1	37,1	23	14,1	24,4	26,9	74,4	,0
Rural	43,7	27,5	44,1	20	10,9	6,9	27,5	41	82	,9
Ensemble	46,9	27,3	49,1	24,4	14	8,8	26,7	37,5	80,1	,7

Source: Enquête CCAP2, Minta 2022

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

La participation des citoyens à la planification communautaire, tant publique que privée, s'est rapidement développée au cours des dernières années, au point de devenir une pratique assez courante et souvent louée. A cet effet, la décentralisation et, ce qui est plus parlant, les demandes l'engagement des citoyens, se sont combinées pour faire de la participation des citoyens une exigence essentielle de tout projet urbain.

En effet, la participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

Ainsi, l'objectif de ce chapitre est l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune de Minta avec pour objectif de faciliter la mise en œuvre des solutions endogènes ainsi qu'une forte implication des populations à la base.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Être élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Être disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

- Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :
- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;

- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.
Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.
Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.
Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **Le président :**
- **Le rapporteur :**
- **Les membres** :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;

- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Élaboration du plan d'action

PLAN D'ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'accès à l'eau potable	Impliquer les populations dans la gestion des points d'eau	Redynamisation des COGES points d'eau existant	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs*	*25%*	*100%*	*Communes de Minta*	
		Création de nouveau COGES	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de création des COGEs*	*30*	*100*	*Communes de Minta*	
		Formation / recyclages des GOGES	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de formation des COGEs*	*10*	*50*	*Communes de Minta*	
	Améliorer l'accès à l'eau potable	Organisation de séance de formation de population sur la chaine de l'eau	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de formation des populations*	*0*	*30*	*Communes de Minta*	
		Organisation des séances de formation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de formation des populations*	*0*	*50*	*Communes de Minta*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Réhabilitation des points d'eau existant	Sensibilisation des populations sur leur importance dans la gestion des points d'eau	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs*	*0*	*50*	*Communes de Minta*	
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur contribution pour les maintenances des points d'eau	*Responsable secteur eau*			*Rapport / PV de formation des populations*	*0*	*50*	*Communes de Minta*	
Santé										
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Faciliter l'accès aux personnels soignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*Communes de Minta*	
		Plaidoyer pour améliorer l'accueil dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*Communes de Minta*	
	Impliquer les populations dans la gestion des formations	Redynamisation des COSA	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COSA*	*50*	*100*	*Communes de Minta*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	sanitaire	Création des COSA	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de création des COSA*	*50*	*100*	*Communes de Minta*	
		Formation des COSA	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*		*Rapport / PV de réunion de formation des COSA*	*0*	*50*	*Communes de Minta*	
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur implication dans l'accès aux soins de santé de qualité	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*		*Rapport / PV de réunion de formation des COSA*	*0*	*50*	*Communes de Minta*	
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*		Fiche décharge plaidoyer envoyé	*0*	*50*	*Communes de Minta*	
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*		Fiche décharge plaidoyer envoyé	*0*	*50*	*Communes de Minta*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Améliorer la qualité de l'éducation	Baisser les coûts d'accès à l'éducation	Sensibliser les parents à participer activement aux réunions d'APEE.	Responsible de l'APEE	*2022 à 2025*		Nombre des membres des bureaux d'APEE formés	*0*	*//*	*Communes de Minta*	*CALCUL*
		Sensibilisation des parents sur le bien fondé de leur participation aux APEE.	Responsible de l'APEE			Nombre de séances de sensibilisations réalisées	*0*	*18*		
	Augmenter l'accès à l'éducation matermelle	Création des écoles des parents	Responsible du secteur education ou l'inspecteur	*2022 à 2025*		Nombre d'école des parents crées	*0*	*5*	*Communes de Minta*	*Nos estimations*
	Ajouter les équipements.	Visite de la carte scolaire et du PRO-ADP pour identifier les besoins en équipements des établissements scolaires.	Elites Chefs des villages/ Quartiers	*2022 à 2025*		Tableaux des besoins générés	*0*	50%	*Communes de Minta*	*Nos projections*
		Transformation des besoins en projets et leur mise à la disposition du Maire pour recherche des	Elites Chefs des villages/ Quartiers			Nombre de projets maturés		50%		

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		financements.								
	Amener les élites locales à s'intéresser davantage au secteur éducation.	Sensibilisation des élites sur les besoins du secteur éducation.	APEE Directeurs d'écoles Elites CD Chefs de villages	*2022 à 2025*		- Nombre d'élites sensibilisées - Nombre d'entretiens réalisés	*0*	*50%*	*Communes de Minta*	*Nos projection*
Services communaux										
Augmenter l'accès aux services communaux	Améliorer la transparence dans la gestion communale	Plaidoyers pour que le choix des Conseillers Municipaux ait des critères objectifs clairement définis, et qu'ils soient les véritables représentants des populations.	Maire SG	*2022 à 2025*		Nombre de plaidoyers réalisés.	*0*	*50%*	*Communes de Minta*	*Nos projection*
		Formation des conseillers municipaux sur les objectifs de la décentralisation.	Maire CCD SG Conseillers Municipaux CC	*2022 à 2025*		Nombre de conseillers formés	*0*	*50%*	*Communes de Minta*	*Nos projection*

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Améliorer la communication sur les actions de la Commune.	Renforcement des capacités des Conseillers Municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des actions communales aux populations.	Maire CCD SG Conseillers Municipaux CC	*2022 à 2025*		Nombre de conseillers formés Nombre de séance de renforcement des capacités	*0*	*50%*	*Communes de Minta*	*Nos projection*

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

L'objectif de l'enquête Scorecard menée dans la municipalité de Minta était d'évaluer la perception de la population sur l'approvisionnement en eau, les installations sanitaires, l'éducation et les services municipaux. Bien que ces services soient globalement appréciés par la population de la municipalité, les habitants de la communauté ont encore des attentes quant à l'amélioration de ces services. En accord avec ces attentes, l'ASW a mis en place les recommandations suivantes pour chacun de ces secteurs.

Approvisionnement en eau

- Les systèmes d'approvisionnement en eau portables devraient être augmentés au sein de la communauté.

- Davantage de points d'eau devraient être construits au sein de la communauté.

- Des comités de gestion de l'eau devraient être formés et habilités autour de tous les points d'eau publics afin d'assurer une gestion de qualité de ces sources et de réagir rapidement à tout dommage subi par le point d'eau.

- La qualité de l'eau disponible pour le grand public doit être améliorée à travers les campagnes de sensibilisation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau.

Santé

- Les médicaments de base devraient être facilement disponibles dans les unités de santé existantes.

- Davantage d'équipement hospitalier devrait être fourni aux unités de soins de santé, afin d'améliorer la qualité des services de soins de santé fournis au public.

- Améliorer la capacité du personnel médical afin de mieux rendre les services de soins de santé à la population.

- Faire pression pour que davantage de personnel médical soit transféré dans la communauté et mettre sur pied des techniques pour amener ce personnel à se sédentariser. Ceci passe par l'amélioration des conditions de vie des infirmiers.

- Promouvoir les visites de santé communautaires et périodiquement, ce qui amènera non seulement le personnel à être stable sur une période, mais permettrait aux populations de réaliser des séances de checking de leur état de santé.

- Encourager les investisseurs privés à établir des centres de santé privés dans la municipalité.

Services éducatifs

- Faire pression pour le transfert de plus d'enseignants dans la municipalité de Minta.

- des centres de formation professionnelle devraient être mis à disposition pour promouvoir les talents perdus.

- Davantage d'équipements scolaires devraient être fournis aux écoles, afin d'améliorer la qualité des services de soins éducatifs fournis au public.

- Rendre les écoles plus accessibles en améliorant l'état des routes menant à ces écoles.

-Mettre sur pied des écoles de parent pour permettre aux plus petits de parcourir moins de distance.

- Sensibiliser les parents à l'importance de l'éducation de la jeune fille dans les zones rurales.

-Le conseil municipal et les organisations villageoises devraient également participer à l'entretien des équipements scolaires.

Services du conseil.

- Plus de responsabilité et de transparence dans toutes les activités du conseil

- Amélioration des comportements et des capacités du personnel du conseil.

- Délais dans la fourniture des services.

- Plus de communication entre le conseil et sa population.

- Le plan annuel du conseil devrait être mis à la disposition du grand public.

BIBLIOGRAPHIE

République du Cameroun, 2004a Loi n° 2004/17 du 22 juillet 2004 portant sur l'orientation de la décentralisation.
République du Cameroun, 2004b Loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes
République du Cameroun, 2004c Loi n° 2004/19 du juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions
République du Cameroun, 2019 Loi n°2019/024 portant code général des collectivités territoriales décentralisées

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements